



21 janvier 2015

(15-0412)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**NOUVEAU MODÈLE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE  
(FICHE DE SÉCURITÉ)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PARAGUAY

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2015, est distribuée à la demande de la délégation du Paraguay.

- 
1. Le gouvernement paraguayen informe le Comité que l'ONPV paraguayenne a adopté un nouveau modèle de certificat phytosanitaire (fiche de sécurité) dans le but de respecter le principe d'identité-pays.
  2. Le modèle de certificat phytosanitaire (fiche de sécurité) est conforme aux recommandations établies dans la Norme internationale pour les mesures sanitaires et phytosanitaires – NIMP n° 12, adoptée par le Paraguay.
  3. On trouvera un exemplaire du nouveau certificat sanitaire (fiche de sécurité) en suivant le lien ci-après: <http://www.senave.gov.py/cert-fito.pdf>.
  4. Le nouveau modèle de certificat phytosanitaire (fiche de sécurité) est entré en vigueur le lundi 13 octobre 2014. Toute demande de renseignements peut être envoyée à l'adresse électronique suivante: [comunicaciones@senave.gov.py](mailto:comunicaciones@senave.gov.py).
-